



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E7558

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2027

ÉDITÉ LE

02/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC FOIX 303218275 RCS

Siret : 303 218 275 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7124358

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10568235404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10568235404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SOCIETE ELECTRO SERVICE GAZ MAZOUT

Sigle : E.S.G.M.

RUE DU CRIEU  
Z.A. DE GABRIELAT  
09100 PAMIERIS

Téléphone : 05 61 67 11 22

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : esgm@esgm.fr

Responsabilité légale :

BROTONS LIONEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/06/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/05/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	14/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/06/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	07/09/2022
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	07/09/2022
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	07/09/2022
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.